

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **mercredi 22 mai 2019** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller

ADMINISTRATION

183-05-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1100-19 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 1 445 000 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 28 900 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS

184-05-19

ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 445 000 \$, portant le numéro 1100-19;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 445 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 28 900 \$, remboursable en 5 ans, lequel est identifié sous le numéro 1100-19.

ADOPTÉE

185-05-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement 1100-19 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 445 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 28 900 \$, remboursable en 5 ans.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1101-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CA.15 (SECTEUR INTERSECTION DU CHEMIN DE SAINT-EDGAR ET LA ROUTE 132 EST)

186-05-19

ADOPTION DU SECOND PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le second projet du règlement relatif à l'agrandissement de la zone Ca.15, portant le numéro 1101-19;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'agrandir la zone Ca.15 (secteur : intersection du chemin de Saint-Edgar et de la Route 132 Est), lequel est identifié sous le numéro 1101-19.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jean-Pierre Querry à l'effet que le Règlement 1101-19 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'agrandir la zone Ca.15 (Secteur : intersection du chemin de Saint-Edgar et de la Route 132 Est), sera adopté à une séance ultérieure.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1102-19 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DE SAINT-EDGAR

187-05-19

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter le projet du Règlement d'emprunt 1102-19 décrétant des travaux de réfection sur une partie du chemin de Saint-Edgar pour un montant de 528 105 \$ et pour ce faire un emprunt équivalent, remboursable en 25 ans, et ce, tel que déposé.

ADOPTÉE

188-05-19

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

Considérant la volonté du Conseil de terminer les travaux de réfection de chaussée entrepris depuis quelques années sur le chemin de Saint-Edgar;

Considérant le plan triennal d'immobilisations 2019-2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser les procédures d'appel d'offres pour la réfection de chaussée sur le chemin de Saint-Edgar.

ADOPTÉE

189-05-19

RÈGLEMENT 1099-19 AUTORISANT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION D'UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DU GARAGE MUNICIPAL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 36 645 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS - PRÉSENTATION ET ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter le projet du Règlement 1099-19 autorisant des honoraires professionnels pour la conception d'une étude d'avant-projet en architecture et ingénierie pour la réfection du garage municipal et décrétant un emprunt au montant de 36 645 \$, remboursable en 5 ans, et ce, tel que déposé.

ADOPTÉE

190-05-19

FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR) GASPÉSIE ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2019 - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à signer et déposer, pour et au nom de la Ville, tout document concernant la demande d'aide financière pour le programme FAIR (Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), Volet 4, et ce, pour l'année 2019.

ADOPTÉE

191-05-19

EMBAUCHE - SERVICE DES LOISIRS - PÉRIODE ESTIVALE

Considérant qu'un avis a été publié sur le site web de la Ville ainsi que sur le site d'Emploi Québec, concernant les emplois offerts pour la période estivale 2019;

Considérant qu'un processus de sélection et des entrevues ont eu lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche d'Adèle Miville-Deschênes et d'Émy Nadeau, à titre d'animatrices pour le camp de jour, pour la période estivale 2019.

ADOPTÉE

192-05-19

EMBAUCHE - PÉRIODE ESTIVALE - PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES JARDINS SUR LA BAIE ET AIDE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES

Considérant qu'un avis a été publié sur le site web de la Ville ainsi que sur le site d'Emploi Québec, concernant les emplois offerts pour la période estivale 2019;

Considérant qu'un processus de sélection et des entrevues ont eu lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche de Martine Ratte à titre de préposée à l'entretien des Jardins sur la Baie et aide aux activités culturelles pour la période estivale 2019, à compter du 3 juin 2019.

ADOPTÉE

193-05-19

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - DEMANDE D'APPUI

Considérant la demande d'aliénation déposée par Madame Marlyn Mallaley, pour le lot 5 016 227;

1. Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants sera amélioré par l'aliénation de ce lot étant donné que la majorité de la partie cultivée sera transférée à une propriété agricole contiguë;
2. L'impact concernant les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture sera augmenté pour les mêmes raisons;
3. L'impact financier pour le demandeur et l'acquéreur est inconnu par la municipalité;
4. Le projet ne causerait aucun effet résultant de l'application des lois et règlements municipaux actuels;
5. Comme il s'agit d'une transaction impliquant deux lots contigus, la notion d'un autre emplacement possible ne s'applique pas;
6. Le projet aura un impact positif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole étant donné qu'il augmentera la rentabilité potentielle de l'unité agricole;
7. Le projet d'aliénation n'aura pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;
8. Le projet aura pour impact de réduire la superficie agricole du propriétaire et d'agrandir celle de l'acquéreur, d'environ 5.25 hectares;
9. L'aliénation demandée, aura un effet négligeable sur le développement économique de la région;
10. Le critère concernant les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité sera favorisé pour une unité de petite production;
11. Le projet n'aura pas d'impact sur le maintien de l'usage du lot dans le plan de développement de la zone agricole de la MRC de Bonaventure, puisque le lot ainsi aliéné continuera d'être cultivé.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond appuie la demande compte tenu que l'usage projeté est conforme à la réglementation en matière de zonage présentement en vigueur.

ADOPTÉE

194-05-19

DÉCLARATION D'EXERCICE D'UN DROIT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville souhaite vendre à un producteur agricole les lots contigus aux lots 6 303 276, 6 303 277 et 6 303 279;

Considérant l'usage d'utilité publique actuel des lots 6 303 276, 6 303 277 et 6 303 279;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond autorise la greffière à déposer un formulaire de déclaration d'exercice d'un droit pour les lots 6 303 276, 6 303 277 et 6 303 279.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 09.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière